

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. TELLALOV M. SOTIROV M. DEYANOV M. MIHAILOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUNG M. LIN CHENG M. LI WEIMING M. SUO KAIMING M. YU ZHONGZHON
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SCOTT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. d'ABOVILLE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. I. DAMANIK M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. J. MAHALLATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y. REYNERO.
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. O BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN M. H. WAGENMAKERS M. R.J. AKKERMAN M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOLM M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. L. STAVINOHA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.F. PRIAKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC
<u>Zaïre</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 179^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Nigéria, de l'Italie, des Pays-Bas, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Chine, de l'Australie et de la Norvège.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au représentant de la Norvège, l'Ambassadeur Vaernø, un diplomate très expérimenté qui s'occupe depuis longtemps de questions de désarmement. Depuis 1977 l'Ambassadeur Vaernø occupe les fonctions de Conseiller spécial auprès du Ministère des affaires étrangères de Norvège pour les questions de désarmement et depuis 1978 celles de Directeur général du Département de planification et de recherche de ce Ministère. Il était le chef de la délégation norvégienne aux première et deuxième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement et en 1980 il a présidé la Conférence d'examen de la Convention interdisant les armes biologiques. L'Ambassadeur Vaernø est également Président du Conseil consultatif du Ministère des affaires étrangères pour les questions de désarmement et de contrôle des armements.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Nigéria, Son Excellence l'Ambassadeur Ijewere.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation une grande satisfaction de vous voir, vous qui représentez un pays frère, pays africain non aligné, présider ce Comité pendant le mois d'août. Par la compétence avec laquelle vous avez conduit les affaires du Comité, vous avez montré la richesse de votre expérience et de votre savoir-faire diplomatique, et je vous promets la coopération et le soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile. Mon collègue et ami l'Ambassadeur Okawa mérite aussi notre gratitude pour le bon travail qu'il a fait durant la session de printemps. J'adresse chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue l'Ambassadeur Datcou, de la Roumanie, et je me réjouis d'avance de travailler étroitement avec lui. Nous disons adieu à l'aimable et talentueux Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, qui quitte définitivement Genève à la fin de cette semaine.

Il y a 16 ans, j'ai eu l'honneur de siéger dans cette auguste enceinte et d'y représenter mon pays au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. J'avais alors le sentiment que la course aux armements était le symptôme d'une maladie cachée. Si l'on peut soigner cette maladie, le symptôme disparaîtra. Tous les bons médecins que je connais font une distinction entre une maladie et ses symptômes, et en général leurs prescriptions visent à soigner la maladie et non pas les symptômes.

Après l'échec patent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, je suis encore plus convaincu par ce type de raisonnement concernant la course aux armements et les négociations sur le désarmement que je ne l'étais il y a 16 ans. Si je puis paraphraser les paroles de mon distingué collègue chinois, pour attraper un poisson, vous ne grimpez pas à l'arbre, vous allez à la rivière.

(M. Ijewere, Nigéria)

Selon l'angle de vision que l'on a, on peut attribuer l'échec de la deuxième session extraordinaire à beaucoup de facteurs. À mes yeux, certains de ces facteurs sont les suivants :

- i) Premièrement, le manque de réalisme qui a fourni la base de certaines des abstractions théoriques qui se sont développées dans ce Comité; et
- ii) Le manque de volonté politique chez les grandes puissances militaires représentées dans cet organe. À ce sujet, je voudrais rappeler qu'un distingué membre de ce Comité nous a lui-même fait observer durant la session de printemps que la volonté politique ne se fabriquait pas ici à Genève. On l'apporte de chez soi. En d'autres termes, ce que l'on peut réaliser à Genève dépend largement de l'évaluation de la situation internationale par nos gouvernements respectifs, et des exigences de sécurité qu'implique cette évaluation.

Je me demande si l'on peut parler sérieusement de désarmement sans essayer de répondre à la question suivante : quelles sont les causes de la course aux armements, ou pourquoi les nations, dans l'ensemble, ne sont pas disposées à désarmer ? Certaines des déclarations qui ont été faites dans cette salle depuis le début de la session de printemps semblent indiquer les vraies réponses. Le distingué représentant de la Chine, le Ministre Tian Jin, nous a déjà déconseillé de chercher un poisson au sommet d'un arbre. Mme Inga Thorsson, chef de la délégation suédoise, nous a dit, dans sa déclaration du 3 août, pourquoi nous avons mieux réussi à la première session extraordinaire consacrée au désarmement qu'à la deuxième. Elle a reconnu que la première session extraordinaire avait lieu "à un moment où les relations internationales, et en particulier les relations entre les deux superpuissances, étaient infiniment meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui". Sur le même point, l'Ambassadeur Louis Fields, Etats-Unis, a dit le 10 août : "...le Comité du désarmement n'est pas arrivé à produire un seul traité. Ce fait est attribué à des causes diverses. Or, de l'avis de ma délégation, la leçon réelle de la deuxième session consacrée au désarmement est que notre organe de négociation ne peut se limiter à une vue étroite du monde. Sinon, il risque certainement de perdre tout rapport avec son objectif réel." À mon avis, c'est là une déclaration très profonde, non seulement parce qu'elle est très parlante, mais aussi à cause de la pertinence du message qu'elle contient.

On peut montrer que la plupart des accords dans le domaine des négociations sur le désarmement ont eu lieu à des périodes où le climat international était bon. Le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, le Traité sur la non-prolifération de 1968 et les accords SALT qui ont été signés à l'époque de la détente, sont des exemples de progrès réalisés dans les négociations sur le désarmement à la faveur d'un climat international propice.

S'il est possible d'établir une relation entre le succès de négociations sur le désarmement et un climat international propice, ne vaudrait-il pas la peine de faire de sérieux efforts pour améliorer le climat international tout en travaillant d'arrache-pied aux négociations sur le désarmement ? Je ne suggère pas de créer ici ou ailleurs, dans le système des Nations Unies, un groupe de travail chargé de surveiller l'observation de la Charte des Nations Unies par les Etats Membres, en particulier pour ce qui est du paragraphe 4 de l'article 2. Si un tel groupe était créé, son travail aurait un effet catalytique non seulement sur le programme de désarmement, mais de façon générale sur les négociations de désarmement.

(M. Ijewere, Nigéria)

Nous sommes tous aujourd'hui les témoins d'une course aux armements qui va s'accéléralant entre les superpuissances et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires, triste reflet du désordre et du dérèglement des affaires internationales. Cette course, et les rivalités qu'elle engendre, a eu des retombées dans d'autres régions du monde, en particulier le Tiers monde, où, comme nous le savons tous, se sont déroulées toutes les guerres déclenchées depuis 1945. Cela a infligé d'indicibles malheurs à des millions de gens dans le Tiers monde, et freiné énormément le développement économique.

Ma délégation est convaincue qu'il est grand temps que ce Comité consacre quelques réunions officielles à des discussions sur l'étroite relation qui existe entre le désarmement et le développement, et nous espérons que la session de 1983 du Comité réservera du temps à cette importante question.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de commenter brièvement le programme de travail du Comité pour cette session. Ma délégation convient que le peu de temps dont nous disposons nous force à être sélectifs et à ne nous occuper que des questions les plus urgentes et qui ont le plus de priorité dans notre ordre du jour. Nous appuyons par conséquent la convocation immédiate du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Nous sommes d'avis que son mandat limité, avec tous ses pièges, ne devrait pas fermer la porte à d'autres propositions et initiatives qui rendraient plus réalistes un mandat pour le moment très sommaire. Ma délégation salue l'élection unanime de l'Ambassadeur Curt Lidgard à la présidence du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Tout en regrettant la décision de deux Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas participer aux travaux de ce Groupe, je pense qu'elle reflète le degré d'incertitude du climat international. Ma délégation est d'avis que les puissances nucléaires, en ne se conformant pas aux dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, ont créé une situation d'apartheid nucléaire qui n'aide pas à résoudre le problème nucléaire.

Ma délégation regrette que la crédibilité et l'efficacité de ce Comité continuent d'être compromises par son incapacité à engager des négociations multilatérales sur la question urgente et prioritaire de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. L'enthousiasme spontané que les mouvements de la paix ont jusqu'ici manifesté a montré la préoccupation du monde devant l'inacceptabilité de l'option des armes nucléaires.

Nous approuvons sans réserve une option de gel nucléaire, un arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement, et la cessation de toute fabrication d'armes nucléaires.

Nous demandons à nouveau que la proposition du Groupe des 21 contenue dans le document CD/180 soit étudiée immédiatement par le Comité en vue d'une décision. Ma délégation pense, avec la délégation indienne, que les réponses de tous les Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires, à la note rédigée par le Secrétaire général comme suite à la résolution 36/81B, fournissent assez de matériaux pour que ce Comité consacre du temps à discuter des mesures sur la façon de prévenir une guerre nucléaire. Nous appuyons également la proposition indienne de créer un groupe de travail sur la prévention d'une guerre nucléaire.

(M. Ijewere, Nigéria)

Tout en nous félicitant des négociations bilatérales de Genève sur les armes nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire, nous espérons qu'à l'avenir ces négociations seront étendues pour inclure tous les systèmes d'armes. Nous nous joignons également à l'appel lancé pour que ces négociations ne tournent pas au culte secret, dans un black-out délibéré. En vérité, le Comité et toute la communauté internationale ont le droit d'être informés de l'état des négociations.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une autre question clef de l'ordre du jour du Comité. Nous en voyons l'urgence dans le processus d'ensemble de désarmement nucléaire. La militarisation accrue de l'espace est une tendance très dangereuse de la course aux armements, et ma délégation reste fermement convaincue que l'espace constitue un patrimoine commun de l'humanité devant être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Tout en étant pour la création d'un groupe de travail spécial sur le sujet, nous estimons que la portée de la convention doit être générale et inclure les systèmes d'armes antisatellites.

Le fait qu'au cours de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement l'Assemblée générale n'ait pas pu s'entendre sur un programme global est une source à la fois de déception et d'amertume, mais ma délégation n'est pas découragée. Nous sommes toujours convaincus que l'espoir de réaliser un désarmement général et complet réside dans un Programme global de désarmement comportant des mesures internationales spécifiques et concrètes de désarmement, avec un ordre des priorités clairement formulé, et une mise en oeuvre dans un temps donné. Tout en consentant à ce que le Groupe de travail soit mis en veilleuse pendant le reste de la session de 1982 pour permettre des réflexions et des consultations officielles sous la direction qualifiée de l'Ambassadeur Garcia Robles, nous espérons que cette période de méditation ne servira pas de prétexte à une tactique dilatoire de la part des délégations qui veulent voir ce programme mis de côté une fois pour toutes. Ma délégation maintient la même attitude à l'égard des Groupes de travail spéciaux qui s'occupent des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques. La période de réflexion devrait également laisser assez de temps pour repenser ces sujets, particulièrement aux Etats dotés d'armes nucléaires dont l'apport politique est resté insaisissable au cours des négociations. Des consultations officielles pourraient peut-être fournir des solutions de compromis à ces problèmes.

Ma délégation s'est félicitée de la décision du Comité de concentrer sur les armes chimiques les négociations pendant la session d'été. Nous sommes convaincus qu'après les armes nucléaires, les armes chimiques constituent les armes les plus dangereuses de destruction massive. Cependant, nous n'avons aucune illusion au sujet des négociations serrées nécessaires pour obtenir un succès même modeste dans ce domaine, compte tenu des positions immuables des deux principaux blocs. Comme toujours, ma délégation continuera à coopérer activement avec l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, que nous sommes heureux de voir diriger les activités du Groupe de travail spécial.

Ma délégation a été de celles qui ont écouté avec une attention profonde l'Ambassadeur Fields, des Etats-Unis, lorsqu'il a exposé, il y a quelques mois, la conception qu'a son pays de la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques.

(M. Ijewere, Nigéria)

En cette occasion, nous avons appris que les Etats-Unis avaient l'intention de moderniser leur capacité de mener une guerre à l'aide d'armes chimiques parce qu'un adversaire potentiel n'avait pas à leur instar réduit sa propre capacité de guerre chimique et l'avait au contraire considérablement accrue, menaçant ainsi la sécurité des Etats-Unis; en outre, si ce n'était pas assez, cet adversaire avait éveillé des doutes quant à son respect de la Convention sur les armes biologiques. Ma délégation s'était alors jointe à la délégation de la Suède pour dire que le programme de modernisation des Etats-Unis ne ferait que déclencher une course irrationnelle aux armes chimiques, qui ne ferait que compliquer davantage les activités du Groupe de travail des armes chimiques. Nous sommes toujours de cet avis.

Ma délégation a de nouveau écouté avec intérêt l'intervention des Etats-Unis du 12 août 1982, et nous avons approuvé l'opinion exprimée selon laquelle les arrangements relatifs à la vérification et au respect d'une future convention sur les armes chimiques devraient être vraiment efficaces si l'on veut assurer une interdiction complète et vérifiable de ces armes.

Nous avons exposé en plusieurs occasions notre position au sujet des dispositions de vérification d'une future convention sur les armes chimiques, et nous aimerions répéter une fois de plus qu'une telle convention devrait prévoir une combinaison de moyens nationaux et internationaux de vérification, qui devraient se compléter mutuellement. A notre avis, il n'est pas réaliste de se reposer entièrement sur des mesures de vérification nationales, et cela ne susciterait pas la confiance internationale nécessaire dans une convention sur les armes chimiques. Il existe des différences fondamentales d'approche sur cette question de la vérification, et ce n'est qu'en réduisant ces différences que l'on peut aboutir à des progrès réels dans l'élaboration d'une convention. Aussi ma délégation se félicite-t-elle du projet soviétique relatif aux "Eléments essentiels", qui constitue manifestement une base pour un travail concret futur. Nous voudrions seulement souligner que nous estimons que la future convention sur les armes chimiques doit garantir la destruction des agents, des munitions et des dispositifs de guerre chimique, ainsi que la destruction et le démantèlement des moyens de fabrication d'armes chimiques. Bien que nous ayons généralement reconnu que ce processus devrait être achevé dix ans après l'entrée en vigueur de la convention, nous appuyerions un mécanisme visant à écourter ce délai, afin d'assurer une adhésion plus large et plus rapide à la convention, ce qui augmenterait la confiance internationale et contribuerait au processus de désarmement.

Si les dispositions relatives à la vérification restent toujours un obstacle important à franchir, le problème de la portée de la convention mérite qu'on continue de s'en préoccuper. Ma délégation a pris note des vues exprimées par l'Union soviétique, mais nous persistons à penser qu'il n'existe aucune difficulté juridique s'opposant à l'inclusion d'une disposition concernant l'emploi, puisqu'une telle disposition renforcera le Protocole de 1925 en lui ajoutant des mesures de vérification; en outre, même si une interdiction de la fabrication des armes chimiques prend immédiatement effet, ces armes seront toujours conservées pendant l'intervalle entre l'entrée en vigueur de la convention et la date prévue pour leur destruction totale. Toutefois, seule une modification importante de la volonté politique de certains Etats garantira le progrès nécessaire sur cette question. Pour ma délégation, l'élément important, c'est qu'il devrait y avoir dans la convention une disposition effective rappelant les dispositions de la Convention de Genève prohibant l'emploi d'armes chimiques, accompagnée d'un mécanisme efficace de vérification en la matière.

(M. Ijewere, Nigéria)

Le fait que notre Comité ne soit pas parvenu à marquer de progrès significatifs depuis sa création continue d'être une source dominante de préoccupation. Il est peut-être opportun maintenant de reconsidérer son mécanisme et de voir s'il n'existe pas d'autres moyens qui permettraient d'améliorer l'efficacité de cet organe multilatéral de négociation. Bien que nous n'ayons aucune illusion quant au maintien du principe selon lequel rien ne remplace la franchise et la bonne volonté, notre expérience a montré que certaines de nos procédures d'organisation doivent être réexaminées périodiquement pour que le Comité s'oriente vers l'action.

La règle du consensus, et la façon dont elle a été utilisée au Comité pour faire de l'obstruction même sur des sujets simples tels que des questions de procédure, vient immédiatement à l'esprit. Les règlements sont faits pour l'homme et non l'homme pour les règlements. Ma délégation estime que cet organe est compétent pour revoir des règles qui se sont avérées restrictives et gênantes au lieu d'être utiles.

D'autres propositions ont été formulées, notamment celles de laisser les groupes de travail spéciaux libres de déterminer leurs méthodes de travail, la possibilité d'accroître la durée des travaux du Comité, ou d'en changer le nom pour renforcer le prestige de cet organe de négociation. Toutes sont des propositions utiles que le Comité pourrait examiner en vue de faire des recommandations appropriées à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

Toutefois, la question de l'accroissement du nombre des membres exige un examen attentif et objectif si le but recherché est d'accroître l'efficacité du Comité. Tout en approuvant en principe que de larges possibilités soient offertes à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer en tant qu'observateurs aux travaux du Comité, ma délégation estime que le nombre actuel de ses membres convient aux fins de la négociation. Cela ne veut pas dire que nous soyons opposés à un élargissement limité de la composition du Comité qui tiendrait compte de la répartition géographique ainsi que de la contribution positive d'Etats non membres aux efforts de désarmement. Ce n'est que de cette façon que l'on pourrait assurer une représentation équilibrée de la communauté internationale.

Ce sont là des questions spécifiques, des conditions préalables nécessaires aux progrès. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un temps précieux dans cette belle salle, en jouant de la lyre comme l'Empereur Néron pendant que Rome brûlait. L'humanité est confrontée à des temps difficiles, sans précédent dans l'histoire, avec le risque d'une catastrophe nucléaire à nos portes. J'espère que le Comité sera à la hauteur de la situation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie, Son Excellence l'Ambassadeur Alessi.

M. ALESSI (Italie) : Monsieur le Président, La délégation italienne tient tout d'abord à vous présenter ses félicitations pour votre accession à la Présidence, ainsi que ses vœux pour le plein succès de votre tâche. La compétence avec laquelle vous dirigez nos travaux révèle une fois de plus vos grandes qualités de diplomate, digne représentant d'un pays avec lequel l'Italie entretient des relations fructueuses.

(M. Alessi, Italie)

Au Président qui vous a précédé, l'Ambassadeur Okawa, vont les remerciements de ma délégation pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de sa tâche pendant une période particulièrement délicate de l'activité de notre Comité.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcu, et pour exprimer le regret de ma délégation au sujet du départ d'un membre éminent de ce Comité, l'Ambassadeur Venkateswaran, distingué représentant de l'Inde. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de m'associer aux expressions de bienvenue que vous avez adressées à l'Ambassadeur Vaernø, de Norvège.

Monsieur le Président, prenant la parole au cours d'une session de courte durée de notre Comité, il m'apparaît plus utile de condenser les vues de ma délégation sur certaines questions qui relèvent plus directement de nos travaux actuels, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, les armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires institué à l'issue d'une négociation des plus laborieuse, a pris finalement son essor sous la présidence dynamique et expérimentée de l'Ambassadeur Lidgard. Les premières réunions de ce Groupe se sont déroulées dans une atmosphère positive, ce qui nous laisse espérer la possibilité de donner, déjà au cours de cette session, un début d'application au mandat reçu. Particulièrement encourageante nous semble l'attitude de la délégation des Etats-Unis, qui permet de donner aux travaux du Groupe une plus grande latitude. Quant à l'absence de deux délégations, certainement regrettable, elle ne devrait pas empêcher pour le moment qu'un travail important et utile soit accompli au sein d'un Groupe qui est actuellement le seul cadre international où il soit question de l'interdiction des essais nucléaires.

Nous sommes d'autre part convaincus que, dans l'examen des problèmes ayant trait à la vérification d'une interdiction des essais nucléaires, le nouveau Groupe spécial ne manquera pas de tirer profit des travaux du Groupe d'experts scientifiques. Un certain degré de coordination entre ces deux organes serait certainement utile, et la question d'un élargissement éventuel du mandat des experts, évoquée par plusieurs délégations, devrait être prise en considération.

Monsieur le Président, les armes chimiques constituent le domaine dans lequel le Comité remplit de plus près le rôle qui lui revient institutionnellement : celui d'organe multilatéral de négociation. Au Président du Groupe spécial, l'Ambassadeur Sujka, va toute notre appréciation. Nous partageons l'objectif de parvenir, avant la fin de cette session, à l'élaboration d'un document qui puisse servir de base, l'année prochaine, à la rédaction d'un texte de convention. Le débat au sein du Groupe spécial indique clairement que le succès de nos efforts dépend essentiellement d'un accord sur un système de vérification adéquate. A cet égard, nous voudrions exprimer notre appréciation aux délégations de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas qui, au cours de cette session, ont apporté dans ce domaine de nouvelles contributions très valables. Pour la même raison, nous partageons l'intérêt suscité par les propositions présentées par l'Union soviétique au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les commentaires qu'elles ont engendré et les réponses qui sont attendues pourraient aider considérablement nos efforts.

Sur un point spécifique, celui de l'utilisation des armes chimiques, je voudrais brièvement rappeler notre position, qui a d'ailleurs déjà été exposée au sein du Groupe de travail, à savoir qu'une solution de la question de l'emploi des armes chimiques doit être recherchée dans le cadre d'une procédure adéquate pour l'examen des plaintes. A cette fin, la future convention devrait inclure une clause attribuant explicitement au Comité consultatif la compétence d'enquêter sur toute plainte d'utilisation d'armes chimiques. Cela indépendamment du Protocole de Genève de 1925, dont la validité devrait être explicitement réaffirmée. Ladite clause devrait se fonder sur la constatation que tout emploi d'armes chimiques entraînerait nécessairement la violation d'une ou plusieurs des obligations incluses dans le champ d'application de la convention.

(M. Alessi, Italie)

Il est toutefois essentiel qu'une enquête sur l'emploi d'armes chimiques puisse être effectuée rapidement. Pour cette raison, un certain degré d'automatisme devrait être prévu entre le dépôt d'une plainte documentée et la mise en oeuvre de l'enquête. La compétence du Comité consultatif dans ce domaine devrait s'étendre non seulement aux cas d'emploi d'armes chimiques par un Etat partie à la convention, mais aussi aux cas d'emploi d'armes chimiques avec l'assistance d'un Etat partie. Ma délégation a proposé, l'année dernière, une formule qui figure dans les observations relatives à l'Elément XIII et qui couvre les deux hypothèses; nous avons noté que plusieurs délégations se sont exprimées cette année dans le même sens; nous espérons que notre proposition pourra constituer la base d'un compromis pour résoudre cette question délicate.

Monsieur le Président, c'est avec satisfaction que je constate que le Comité apparaît désormais déterminé à accorder à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique toute l'attention qu'elle mérite; certaines réserves manifestées au printemps dernier semblent avoir été surmontées. Des propositions visant à la création d'un groupe de travail au titre du point 7 de notre ordre du jour ont été avancées. Nous sommes favorables en principe à une telle démarche. Le vrai problème, toutefois, n'est pas celui d'établir ou non un organe subsidiaire, mais de savoir ce que nous allons en faire. Un mandat approprié est indispensable, tant à cause de la complexité technique de la matière, que par le fait que l'expérience de négociations orientée vers le contrôle des armements et le désarmement nous fait défaut dans ce domaine.

Sans mandat donnant un but précis à nos discussions, celles-ci risqueraient de rester dans le vide. Ma délégation n'a cessé d'attirer l'attention du Comité sur l'urgence d'examiner, à titre prioritaire, les questions ayant trait à une interdiction efficace et vérifiable des systèmes antisatellites. Il s'agirait d'une tâche à elle seule déjà suffisamment ambitieuse. Bien que les opinions au sein du Comité diffèrent à ce sujet, nous avons constaté avec satisfaction une évolution dans la pensée de diverses délégations.

Monsieur le Président, sur les points que j'ai évoqués, comme sur les autres qui seront abordés par le Comité, nous devons garder à l'esprit les leçons tirées de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Pauvre en résultats concrets, cette session n'aura pas pour autant été dépourvue d'enseignements. Les négociations pour l'adoption d'un programme global de désarmement, objectif majeur de la session, en sont la preuve. Bien qu'elles n'aient pas pu aboutir à un accord, ces négociations ont fourni à la communauté internationale un cadre unique pour examiner de façon approfondie l'ensemble des questions concernant le désarmement et leur interdépendance. Une meilleure compréhension des problèmes et des positions respectives aura donc été le résultat non négligeable de ces travaux.

Ma délégation reste profondément attachée à la poursuite des efforts en vue d'adopter un programme global de désarmement. Les négociations menées jusqu'ici ont fait ressortir essentiellement deux types de problèmes : des problèmes de structure et des problèmes de formulation. Cela est vrai notamment pour le nucléaire. Le moment venu, il faudra essayer de résoudre d'abord les problèmes structurels.

Monsieur le Président, à une époque où l'humanité tout entière s'interroge sur sa destinée, où nous assistons impuissants à une multiplication de conflits sanglants et de violations des règles fondamentales qui devraient régir la vie de la communauté internationale, il est de notre devoir de nous demander quelle contribution le Comité du désarmement peut apporter à la cause de la paix.

La deuxième session extraordinaire du désarmement a consacré, à juste titre, une attention particulière à la prévention de la guerre nucléaire. La délégation de l'Inde a récemment soumis au Comité une proposition à ce sujet. Or, précisément en raison du fait que nous vivons à l'âge nucléaire, nos efforts devraient aussi bien se porter sur la prévention de toute forme de guerre. Nous craignons tous que des conflits qui commencent par l'emploi d'armes classiques puissent atteindre, par accident, par erreur ou par faux calcul, le seuil nucléaire. Pour cette raison, le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international est à la base du succès du désarmement; de même, le désarmement conventionnel représente un aspect fondamental de tout effort visant à réduire le risque de guerre nucléaire.

(U. Alessi, Italie)

Cela en raison entre autres de la sophistication et de la létalité toujours plus grandes des armements classiques et de l'emploi de plus en plus fréquent de tels armements dans les diverses régions du monde.

De l'avis de ma délégation, ces considérations devraient être à la base de toute contribution que le Comité du désarmement déciderait d'apporter à la cause de la prévention d'un conflit nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen.

H. van DONCEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Depuis de nombreuses années, les Pays-Bas ne cessent de souligner la nécessité de travailler activement en faveur de la limitation des armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Cela étant, nul ne niera la relation étroite qui existe entre les deux aspects de la limitation des armements nucléaires, c'est-à-dire d'une part le désarmement nucléaire des Etats qui disposent de ces armements et d'autre part le maintien d'un régime de non-prolifération non discriminatoire et crédible par les Etats non dotés d'armes nucléaires. Comme nous l'avions déjà dit, la prolifération verticale effrénée peut accroître le danger d'une prolifération toujours plus grande dans le sens horizontal.

Mon gouvernement attache donc la plus grande importance aux négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire qui se déroulent actuellement à Genève entre les Etats-Unis et l'URSS qui, selon le paragraphe 48 du Document final, étant les deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard.

Cela ne signifie pas qu'il faille mettre tous ses espoirs dans ces négociations et renoncer aux autres moyens de réaliser le désarmement nucléaire.

Les Pays-Bas n'ont cessé d'exprimer l'avis que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais aurait dû être réalisée depuis longtemps. Voici des décennies que l'interdiction complète des essais est l'un des points prioritaires de l'ordre du jour du désarmement international. Pourtant, les essais nucléaires se poursuivent.

Une interdiction complète et vérifiable des essais de dispositifs explosifs nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais générerait considérablement la mise au point de nouvelles armes nucléaires, que ce soit par les Etats dotés ou non de telle armes.

Une interdiction complète renforcerait la sécurité de tous les Etats, créerait des conditions favorables à une réduction graduelle du rôle des armes nucléaires et nous rapprocherait de l'objectif de la sécurité non diminuée à un niveau progressivement moins élevé d'armement. En outre, un accord universel mettant fin aux essais nucléaires renforcerait la confiance entre les Etats.

Le Gouvernement néerlandais estime donc tout à fait regrettable, dans les circonstances présentes, les négociations trilatérales ne seront pas reprises.

Nous regrettons aussi que tous les Etats dotés d'armes nucléaires ne participent pas aux activités du Groupe de travail spécial créé au titre du point 1 de l'ordre du jour du Comité.

(ii. van Dongen, Pays-Bas)

Nous comprenons parfaitement l'argument invoqué par la Chine et la France, à savoir que le Traité d'interdiction complète des essais envisagé tend à geler la situation en faveur des deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants. Nous ne le contestons pas, mais nous voudrions souligner que cet argument s'applique encore bien plus aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont la capacité industrielle et scientifique nécessaire pour acquérir un arsenal nucléaire. Etant donné la gravité des risques afférents aux armes nucléaires, nous avons du mal à admettre que certains Etats estiment toujours nécessaires de procéder à de nouveaux essais pour renforcer leur capacité nucléaire avant qu'un arrêt puisse être envisagé. En outre, nous sommes convaincus que l'aboutissement positif des négociations bilatérales susmentionnées entre les Etats-Unis et l'URSS - auquel nous aspirons vivement - pourrait aider les autres Etats dotés d'armes nucléaires à surmonter leurs réserves quant à l'interdiction des essais dont il est actuellement question.

Même si les paramètres de l'interdiction envisagés ici ne répondent pas pleinement aux exigences nationales de tous les Etats, tous auraient intérêt à voir s'établir un système international intégré adéquat de surveillance permettant de vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète. C'est précisément à cette tâche que nous comptons nous atteler cet été, et nous aimerions que la Chine et la France y participent activement.

L'appel que je viens de lancer ne devrait pas être interprété comme indiquant que nous sommes pleinement satisfaits par le mandat du Groupe de travail spécial tel qu'il se présente actuellement. Comme on le sait, nous attachons la plus grande importance à une vérification adéquate, mais nous ne considérons pas la vérification comme un objectif en soi.

Le paragraphe 31 du Document final dispose que la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord. Les exigences en matière de vérification peuvent varier substantiellement selon que l'interdiction envisagée vise tous les essais nucléaires dans tous les milieux ou seulement les essais d'armes nucléaires. Nous serions favorables à la combinaison de deux points : premièrement, une bonne définition de la portée - de l'avis du Gouvernement néerlandais, cela voudrait dire que l'interdiction envisagée s'appliquerait aussi aux explosions nucléaires dites pacifiques - et deuxièmement, un système adéquat et raisonnable de vérification.

Dans ce contexte, je voudrais répéter ce que mon prédécesseur a dit le 2 avril 1981 : "Nous ne devrions pas chercher à entreprendre plus que nous ne pouvons faire en examinant chacun des éléments distincts. Nous ne devrions pas devenir des esclaves de la perfection".

Si l'on veut discuter d'une façon rationnelle de la vérification, il faut aborder la question de la portée. A cet égard, nous souscrivons à ce qu'a dit le 3 août 1982 la distinguée représentante de la Suède, Mme Inga Thorsson, à la 175ème séance du Comité : "Le Groupe de travail qui a maintenant été créé devrait être utilisé en plein pour étudier tous les aspects pertinents d'un traité d'interdiction complète des essais".

Le problème de la vérification en matière nucléaire transcende, bien entendu, la simple interdiction des essais. Le moment venu, aussi éloignée que soit l'échéance, il se posera fatalement lorsque l'interdiction de la production d'ogives nucléaires et la destruction des stocks seront envisagées.

(M. van Dongen, Pays-Bas)

En toute probabilité, comparées aux méthodes de vérification intrusives indispensables à ces fins, celles nécessaires pour une interdiction efficace et adéquatement vérifiable des essais sont modestes quant à leur portée.

Pour mettre un terme à la fabrication d'armes nucléaires, il y aurait un moyen moins direct, mais sans doute efficace en définitive, qui consisterait à arrêter la production de matières fissiles à des fins d'armement. Cette idée, d'abord proposée par le défunt Président Eisenhower, a toujours paru intéressante aux Pays-Bas, en premier lieu parce que l'arrêt des fournitures est l'une des quelques mesures de contrôle des armements nucléaires pour lesquelles un système de vérification à savoir bien entendu les garanties de l'AIEA, a déjà été établi en principe.

Voyons maintenant quels sont les instruments disponibles pour traiter la question que nous considérons.

La délégation néerlandaise se félicite que, sous vos auspices, Monsieur le Président, le Groupe de travail spécial créé au titre du point 1 de l'ordre du jour du Comité ait commencé à fonctionner sans problème. Nous nous félicitons que sa présidence ait été confiée à notre distingué et respecté collègue, l'Ambassadeur Kurt Lidgard, de la Suède. Nous sommes sûrs que sous sa direction dynamique le Groupe de travail spécial réalisera tout ce que son mandat limité actuel lui permet de faire.

Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que M. Ulf Ericsson participera à nos travaux en qualité de conseiller spécial.

Aux termes de son mandat actuel, le Groupe de travail spécial doit examiner et définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires. Avant la conclusion de la session de 1982, le Groupe de travail spécial devra faire rapport au Comité sur l'avancement de ses travaux. Après cela, le Comité du désarmement prendra une décision au sujet d'activités ultérieures en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Il est clair que nous devons agir avec une certaine rapidité afin de remplir ce mandat en temps voulu. Nous suggérons donc que le Groupe de travail spécial soit autorisé à tenir autant de réunions qu'il lui faudra, sans considération des réunions des autres groupes de travail spéciaux.

Le document de travail néerlandais CD/312, déjà présenté brièvement au Groupe de travail, et que j'ai le plaisir de vous présenter maintenant, contient un projet de programme de travail pour le Groupe de travail spécial.

La première partie contient certaines observations générales indiquant notre approche au point 1 de l'ordre du jour. Nous pensons que l'intérêt vital d'une interdiction des essais nucléaires tient à la contribution efficace que cette interdiction peut apporter à l'arrêt de la prolifération, verticale aussi bien qu'horizontale. L'interdiction des essais nucléaires représenterait donc une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire.

L'interdiction à prononcer devrait être générale et d'application mondiale. Compte tenu de cette portée, le Groupe de travail spécial constitué au titre du point 1 devrait certainement s'appuyer sur les rapports des négociations trilatérales, sans toutefois faire de ces négociations la seule base de ses travaux. Pour ce qui

(M. van Dongen, Pays-Bas)

est des explosions nucléaires dites pacifiques, nous contestons qu'elles puissent être distinguées des explosions non pacifiques. Elles devraient être couvertes par l'interdiction des essais, mais nous pourrions peut-être envisager d'en traiter dans un protocole distinct.

L'établissement d'un système international de surveillance devrait être envisagé. Pour être complet, ce système devrait être intégré et mettre en oeuvre des méthodes de détection aussi bien atmosphériques que sismologiques.

La deuxième partie de notre document de travail contient un canevas de projet de programme de travail pour le Groupe de travail spécial. Nous suggérons que le Groupe commence par un examen des aspects institutionnels d'un système international intégré de surveillance.

Nous n'avons trouvé aucune raison de nous écarter de la division en trois principaux thèmes à examiner au titre de ce point, définie dans le document australien CD/95 présenté le 22 avril 1980. Le Groupe aurait tout intérêt à s'inspirer de la liste indicative de questions figurant dans ce document.

Une seconde activité du Groupe consisterait à élaborer les préalables techniques à l'établissement d'un système international intégré de surveillance en se fondant sur les travaux exécutés en vertu de son mandat traditionnel par le Groupe spécial de sismologues et en intégrant les méthodes de détection atmosphérique dans le système de surveillance envisagé.

Les dispositions relatives à l'application de l'interdiction des essais sont identifiées dans un troisième point du programme de travail tel que nous le concevons.

Le dernier point du projet de programme concerne naturellement les clauses finales d'un traité d'interdiction complète des essais.

Si - et je reconnais que c'est un grand si - un programme de travail tel que celui dont nous donnons le canevas pouvait être mené à terme, les conditions seraient mûres pour la conclusion d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais.

Il ressort du programme de travail dont nous donnons le canevas que le Groupe de travail spécial aurait besoin de recourir à des avis d'experts. Les activités des sismologues devraient se poursuivre, et un organe consultatif sur les méthodes de détection atmosphériques serait probablement indispensable.

Dans la troisième et dernière partie de notre document de travail, nous suggérons que cet aspect soit traité d'une façon adéquate par un élargissement du mandat de l'actuel Groupe spécial de sismologues, afin que des avis soient fournis sur les méthodes de détection atmosphériques. Le nom du nouvel organe devrait être réadapté en conséquence. Pour éviter des pertes de temps, le nouveau groupe spécial d'experts devrait être établi en tant qu'organe subsidiaire du Groupe de travail spécial, et faire rapport à celui-ci.

Naturellement, ce Groupe serait maître de ses propres procédures; il pourrait décider par exemple de créer deux ou plusieurs organes subsidiaires, dont l'un serait composé de sismologues, ce qui permettrait de poursuivre la coopération fructueuse qui s'exerce dans le cadre actuel du Groupe de sismologues.

(J. van Dongen, Pays-Bas)

Je puis peut-être ajouter une remarque spécifique au sujet de la coopération des sismologues. Jusqu'ici, le Groupe d'experts n'a pas pu prendre en considération tous les progrès technologiques pertinents effectués récemment. A notre avis, il faudrait attacher une attention particulière à la mise au point de procédures permettant à toutes les stations d'un réseau mondial de s'équiper de dispositifs modernes d'enregistrement numérique, et installer et relier à un système international de communication des ordinateurs ayant une capacité suffisante pour traiter les enregistrements de sismomètres.

Ainsi se termine mon exposé sur le document de travail néerlandais (CD/512). Auparavant, je tiens à rappeler une fois de plus que mon Gouvernement, qui considère l'interdiction complète des essais comme un élément clef du processus visant à rendre effective la limitation des armements nucléaires, continuera de contribuer à sa réalisation.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Nous commençons aujourd'hui l'examen du point 2 de notre ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Je voudrais traiter ce sujet dans la première partie de ma déclaration. Ensuite, je voudrais m'arrêter un peu sur quelques questions concernant le nouveau Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Dans le contexte d'événements récents, en particulier l'adoption par un Etat doté d'armes nucléaires de plans à long terme pour l'intensification de la course aux armements nucléaires, les démarches du Comité pour s'attaquer au point 2 sont plus cruciales que jamais. La nécessité de mesures urgentes pour freiner la course aux armements nucléaires a été de nouveau soulignée par des informations faisant état de nouveaux efforts entrepris par les Etats-Unis pour justifier une guerre nucléaire et faire en sorte qu'une telle guerre puisse être gagnée.

L'International Herald Tribune du 16 août a publié en première page un article selon lequel "sur les ordres de l'Administration Reagan, le Pentagone a établi un plan-cadre stratégique pour donner aux Etats-Unis la capacité de gagner une guerre nucléaire prolongée avec l'Union soviétique". Selon cet article, le plan doit remplacer la trop fameuse Directive présidentielle 59 approuvée par l'Administration précédente. Le plan serait beaucoup plus combatif et plus détaillé dans son apologie de la guerre nucléaire que cette directive et d'autres documents américains correspondants.

L'article en question cite un autre article publié en 1980, dont l'un des auteurs a été récemment nommé conseiller du Gouvernement des Etats-Unis, et où il était spécifié que 20 millions de victimes aux Etats-Unis représenteraient un "niveau compatible" dans une guerre nucléaire. Mais aucune conclusion n'était tirée concernant les victimes possibles dans la région de mon pays en cas de guerre nucléaire prolongée, en Europe centrale, où il y a une grande concentration de population et dont un pays compte la plus grande densité au monde d'armes nucléaires. Qui pourrait contester qu'en cas de guerre nucléaire prolongée, le nombre de victimes dans cette région serait sensiblement plus élevé ? Ainsi, devant le danger croissant d'une guerre nucléaire, le désarmement nucléaire devrait jouer un rôle central dans les activités du Comité du désarmement. Le Comité doit donner à cette question la priorité qu'elle mérite. C'est un sujet de satisfaction que cette opinion ait été exprimée à la deuxième session extraordinaire et dans nos récents débats ici-même par l'écrasante majorité des Etats.

(11. Herder, République démocratique allemande)

Ma délégation continue de préconiser la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2. Ce serait un signe clair et encourageant que le Comité veuille être à la hauteur de ses responsabilités. Malheureusement, comme avant, cette mesure est bloquée par certains Etats dotés d'armes nucléaires.

C'est avec un grand intérêt que ma délégation a écouté, le 10 août, la déclaration faite par le distingué représentant des Etats-Unis, où il a dit : "Nous sommes convaincus que la tâche la plus urgente qui se pose à nous concerne la négociation de véritables mesures de désarmement nucléaire". Mais, malheureusement, nulle conclusion n'a été tirée concernant le rôle du Comité à cet égard. Ma délégation serait fort intéressée de savoir si la délégation des Etats-Unis, compte tenu de l'opinion susmentionnée, est prête à revoir sa position et à donner son accord à la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2. Le 5 août, nous avons noté avec plaisir que la République populaire de Chine appuyait la création d'un tel groupe de travail.

Durant nos précédents débats, l'argument a été avancé qu'un groupe de travail sur le point 2 n'était pas nécessaire en raison des négociations bilatérales en cours. Ces négociations sont naturellement très importantes et nous souhaitons qu'elles réussissent. Nous espérons que des résultats significatifs pourront être obtenus sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale. Mais, des négociations bilatérales n'excluent nullement des négociations multilatérales, et réciproquement. Comme il était dit dans le document CD/4 soumis par le Groupe socialiste en 1979, la préparation et la conduite des négociations sur l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et sur leur destruction ne devraient pas se faire au détriment de négociations bilatérales, ni entraver la réalisation d'accords bilatéraux.

L'objet de négociations multilatérales sur le point 2 devrait être le développement d'une approche globale du désarmement nucléaire. Cela pourrait soutenir des négociations dans d'autres forums. Ces dernières années, un ensemble de propositions a été constitué qui pourrait être étudié d'une façon plus organisée et plus systématique dans un groupe de travail spécial. Nous avons ici à l'esprit, entre autres :

- les propositions faites par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement sur l'élaboration, l'adoption et l'application par étapes d'un programme de désarmement nucléaire;
- les propositions de gel mutuel des armements nucléaires soumises par l'Inde, le Mexique, la Suède et l'Irlande à la deuxième session extraordinaire;
- la "stratégie d'étouffement" canadienne ainsi que la proposition de l'Australie et du Canada sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires (CD/90).

Ce n'est là qu'une liste illustrative. Les documents de travail CD/171 et CD/293, préparés par le Secrétariat, montrent qu'il y a assez de matériaux à traiter et à transformer en un programme de désarmement nucléaire par un groupe de travail spécial sur le point 2.

M. Gardar, République démocratique allemande

Etroitement liée au point 2 est la question de la prévention d'une guerre nucléaire. Bien que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ait souligné dans son rapport que la prévention d'une guerre nucléaire reste la tâche la plus cruciale et la plus urgente d'aujourd'hui, il n'a pas été possible à cette session-là d'aboutir à un accord sur des mesures urgentes à cet égard. Aux dernières heures de la session extraordinaire, quelques délégations n'étaient que virtuellement prêtes à accepter la création d'un organe subsidiaire chargé de s'occuper de cette question.

Nous pensons qu'il est temps maintenant que ce comité continue le travail commencé à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation appuie donc la proposition faite par la délégation indienne le 12 août de créer un groupe de travail pour entreprendre des négociations sur des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire. Ce groupe devrait examiner diverses propositions visant à assurer la non-utilisation d'armes nucléaires, la prévention d'une guerre nucléaire et autres objectifs connexes. A cet égard, l'obligation pour les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser en premier des armes nucléaires présente une importance particulière.

Dés événements récents ont une fois souligné l'urgence de procéder à des négociations sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons.

Selon des communiqués de presse, les Etats-Unis prépareraient actuellement la fabrication d'un troisième type d'ogive à neutrons. On a signalé qu'une grande partie des 23 000 ogives nucléaires que les Etats-Unis envisagent de fabriquer au cours des dix prochaines années seraient des ogives à neutrons. Il y a de plus en plus de signes qui justifient notre préoccupation, maintes fois exprimée au Comité du désarmement, que l'introduction d'armes à neutrons dans les arsenaux militaires n'abaisse le seuil nucléaire. Ceci se trouve confirmé, entre autres, par le fait que d'importantes personnalités militaires aux Etats-Unis pensent à "une certaine forme d'autorisation déléguée" d'utiliser les armes nucléaires tactiques en Europe centrale. Une récente étude américaine signalait que 5 à 20 ogives nucléaires à neutrons seraient nécessaires pour détruire une division blindée de l'autre camp. Ici encore, les planificateurs militaires semblent considérer cette arme comme s'il s'agissait d'un type spécial d'arme classique, ignorant complètement par là les effets dévastateurs que son utilisation aurait en Europe centrale et dans d'autres parties du globe. Sans parler des incidences mondiales découlant du rôle de l'arme à neutrons en tant qu'amorce d'une guerre nucléaire totale. D'après les planificateurs militaires susmentionnés, l'arme à neutrons serait l'arme idéale pour le champ de bataille dit "intégré" ou "champ de bataille classico-nucléaro-chimico-biologico-électronique".

Compte tenu de tous ces faits, ma délégation aimerait réaffirmer la proposition du groupe des pays socialistes tendant à ce que le Comité du désarmement crée les conditions nécessaires sur le plan organisationnel pour négocier sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. Le meilleur cadre pour de telles négociations serait un groupe de travail approprié.

Après avoir examiné les questions liées au point 2 de l'ordre du jour, j'aimerais m'associer à la proposition tendant à ce que vous poursuiviez, Monsieur le Président, vos consultations pour trouver une approche commune sur l'orientation future des travaux du Comité concernant le point 2. Nous espérons que vous serez bientôt en mesure de faire rapport au Comité du désarmement sur ces consultations, afin que nous puissions prendre une décision à l'avenant.

M. Nordor, République démocratique allemande

De l'avis de ma délégation, la tenue de quelques réunions officieuses consacrées au point 2 ne serait pas suffisante en l'occurrence.

L'approche esquissée ci-dessus constituerait un moyen réel d'appuyer le "Comité du désarmement qui est une institution", comme l'a indiqué le 5 août l'Ambassadeur, Sadleir d'Australie. Je me hâte d'ajouter une "institution" de négociations étant donné que de simples discussions, débats techniques ou "exercices de rhétorique" seraient insuffisants.

Ceci s'applique aussi pleinement aux activités du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires qui s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Pour ce qui est des travaux de ce groupe, ma délégation aimerait souligner les points suivants :

Premièrement, il conviendrait que, dans ses travaux, le Groupe parte du principe que la portée de l'interdiction d'un accord de désarmement donné détermine les modalités de sa vérification. Ce principe a été réaffirmé au paragraphe 31 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est pourquoi ma délégation partage l'opinion exprimée le 10 août par le distingué Ambassadeur du Pakistan selon laquelle la "première question relative à la vérification est la portée de l'interdiction des essais". Ce n'est que sur la base d'une entente claire sur la portée d'un traité d'interdiction complète des essais que le Groupe de travail pourra passer à l'examen et à la définition des questions de vérification. Du point de vue de ma délégation, la portée d'un tel traité devrait être l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires par tous les Etats et à tout jamais.

Deuxièmement, l'examen et la définition des questions de vérification devraient se faire de façon pratique et rationnelle, en gardant à l'esprit que ce comité a pour objectif d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais. Le Groupe devrait donc concentrer ses travaux sur les principales questions politiques et juridiques de la vérification dans le cadre d'un tel traité, et non se livrer dans l'abstrait à des discussions académiques sur la vérification. A cette session, qui constitue en fait la première phase de ses travaux, le Groupe devrait examiner toutes les propositions pertinentes et définir les éléments qui serviraient de base à un système de vérification. L'an prochain, avec un nouveau mandat, le Groupe pourra alors procéder à la rédaction effective du traité dans son ensemble.

Troisièmement, ma délégation s'opposera à toute tentative de transformer ce groupe de travail spécial en juste un autre groupe technique. A notre avis, ce groupe n'est probablement pas l'endroit indiqué pour examiner des aspects administratifs, financiers et juridiques d'un système international de surveillance sismologique.

Ces questions, incontestablement importantes, pourront être résolues lorsqu'un accord sera intervenu sur les dispositions fondamentales d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A ce moment-là, un organe approprié pourra être créé pour s'occuper de ces questions hautement organisationnelles et techniques. Procéder autrement reviendrait à mettre la charrue avant les boeufs. Soit dit en passant, qu'examinerions-nous à cet égard si nous ne savons pas quelle sera la portée du traité et quels pays qui y participeront et fourniront des données en vue d'un échange international? De plus, si le traité, par suite de l'attitude de certains pays ne pouvait être conclu que dans un avenir éloigné, la technologie aura progressé et les considérations techniques et organisationnelles d'aujourd'hui risqueront d'être obsolètes.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Quatrièmement, il faut bien comprendre qu'un système de vérification parfait et sûr à cent pour cent n'est pas possible et ne le sera pas. Ici, comme dans d'autres cas, il ne faut pas rechercher un système de vérification idéal mais un système réaliste, qui donnera une garantie suffisante que les essais clandestins seront détectés. Les moyens techniques actuels de vérification, un échange international de données sismologiques et certaines procédures de coopération internationale, y compris la vérification par mise en demeure, rendent très élevée la probabilité de détection de ces essais. Mon pays pense sérieusement que la menace que fait peser l'absence d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires dépasse de loin le faible risque qu'entraînerait un système de vérification non efficace à cent pour cent.

Avant de conclure mon intervention, je ne peux qu'exprimer une fois de plus la préoccupation de ma délégation devant la position de la France et de la République populaire de Chine à l'égard du Groupe de travail sur leur interdiction des essais nucléaires. Nous espérons que ces deux pays réexamineront leur position et participeront activement à ce Groupe. C'est également avec un profond regret que ma délégation, le 10 août en séance plénière et le 13 août au Groupe de travail, a entendu les Etats-Unis réaffirmer leur position selon laquelle l'interdiction complète des essais n'était qu'un "objectif ultime" et qu'il n'est pas "actuellement opportun" de négocier une telle interdiction.

En outre, le 6 août, jour anniversaire du bombardement d'Hiroshima, une haute personnalité de l'Administration des Etats-Unis a déclaré que les Etats-Unis poursuivront les essais de bombes nucléaires et pourraient accroître la dimension des armes testées.

Cela étant, on peut se demander quelle sera l'utilité du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. A cet égard, nous partageons les doutes exprimés par la délégation suédoise, le 3 août, au sujet de l'attitude de l'Etat doté d'armes nucléaires mentionné ci-dessus.

Nous avons à maintes reprises souligné que les discussions sur la vérification doivent se rapporter aux besoins pratiques d'accords de désarmement et non servir à masquer une absence de volonté politique de parvenir à une entente sur certaines mesures de limitation des armements et de désarmement. Ce serait un mauvais service rendu au Comité et à la cause du désarmement si l'une des parties avait l'intention d'utiliser le Groupe nouvellement créé à cette fin.

Quant à ma délégation, nous sommes prêts à jouer un rôle actif au Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, sur la base des considérations que je viens d'exposer.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Prenant la parole pour la première fois à une séance plénière officielle, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pendant ce mois particulièrement difficile de la session. Je profite également de cette occasion pour adresser les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour la contribution très précieuse qu'il a apportée à nos travaux au cours du mois crucial qui a précédé la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(II. Kőmives, Hongrie)

Ceux qui fréquentent ce Comité depuis assez longtemps se sont habitués à voir d'excellents collègues nous quitter les uns après les autres. Ce mois-ci nous constatons avec tristesse l'absence de Mme Inga Thorsson, de la Suède, de l'Ambassadeur Yu Peiwen, de la Chine, et de l'Ambassadeur Valdivieso, du Pérou, que nous devons remercier pour leurs travaux au sein du Comité. Mais ces regrets sont compensés par le plaisir que nous éprouvons à accueillir parmi nous un ami de longue date, l'Ambassadeur Ion Datcou, de la Roumanie, auquel je souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Conformément à notre programme de travail et en plein accord avec les priorités établies depuis longtemps et réaffirmées à une date récente, je voudrais aujourd'hui évoquer en premier lieu les questions liées aux deux premiers points inscrits à notre ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire et Interdiction des essais nucléaires. En fait, c'est sur ces questions que s'est concentrée l'attention pendant toute la durée de la deuxième session extraordinaire, qui s'est achevée il y a quelques semaines seulement.

La session extraordinaire s'est déroulée dans une conjoncture internationale particulièrement difficile et préoccupante, au cours d'une période que l'on considérait, - et l'expérience a montré que c'était à juste titre - comme défavorable aux efforts visant à maîtriser la course aux armements et à promouvoir un désarmement véritable. Cependant, la délégation hongroise, tout comme celle de la grande majorité des Etats Membres, était fermement résolue, en se rendant à la session extraordinaire, à n'épargner aucun effort pour contribuer à écarter la menace d'une catastrophe nucléaire, à arrêter la course aux armements, en particulier sous ses aspects nucléaires, et à promouvoir des mesures concrètes de désarmement.

La session extraordinaire n'a pas été en mesure de parvenir à des conclusions et recommandations spécifiques, mais elle a exprimé en termes clairs sa préoccupation profonde devant le danger de guerre, en particulier de guerre nucléaire, et a déclaré sans équivoque que la prévention d'une catastrophe nucléaire "demeure la tâche la plus urgente et importante de notre époque".

Les peuples des pays tels que le mien, qui ont connu les atrocités et les dévastations de deux guerres mondiales et qui vivent dans l'ombre d'une accumulation sans précédent d'armes de destruction massive, reconnaissent pleinement que s'ils veulent survivre, s'ils veulent vivre dans la paix et la sécurité, il faut empêcher une guerre nucléaire, il faut mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

C'est sur cette toile de fond que la délégation hongroise, avec les délégations d'une majorité massive d'Etats Membres, a abordé les problèmes fondamentaux de la session extraordinaire. C'est aussi sur cette toile de fond que les représentants d'organisations non gouvernementales et un mouvement mondial de l'opinion publique ont apporté un appui sans précédent aux efforts de ces délégations. C'est dans ce contexte qu'ils ont tous salué l'engagement solennel de l'Union soviétique de ne pas utiliser en premier d'armes nucléaires et qu'ils ont demandé instamment aux autres Etats dotés d'armes nucléaires de prendre des engagements analogues, c'est-à-dire d'être à la hauteur de la responsabilité particulière qu'ils doivent assumer pour l'avenir de l'humanité.

La délégation hongroise est fermement convaincue que l'adoption d'un tel engagement par toutes les puissances nucléaires réduirait dans une large mesure le danger de guerre nucléaire, renforcerait la confiance entre ces puissances, ainsi que la confiance des Etats non dotés d'armes nucléaires à leur égard, et équivaldrait en fait à une interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Une telle évolution créerait le climat nécessaire pour accomplir de nouveaux progrès vers la réduction et l'élimination des armes nucléaires.

(M. Kőmives, Hongrie)

Les nombreuses déclarations faites au cours des quatre premières séances de la présente session ont convaincu ma délégation que la majorité des délégations réunies autour de cette table sont favorablement disposées pour entreprendre des négociations sérieuses sur des questions de la plus haute priorité, telles que la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que sur divers aspects du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de ces manifestations d'intérêt et sommes tout prêts à participer activement à de telles négociations. En l'occurrence, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation à propos du document de travail présenté à la séance précédente par la délégation de l'Inde (CD/309) au sujet du projet de mandat pour un groupe de travail spécial à créer au titre du point 2 de notre ordre du jour. La délégation hongroise, qui a préconisé la création d'un tel groupe de travail depuis de nombreuses années, ne peut que se féliciter de cette nouvelle initiative. De concert avec plusieurs autres membres du Comité, ma délégation vous prie, Monsieur le Président, d'entreprendre d'urgence des consultations sur cette proposition. On pourrait tenir à bref délai des réunions officieuses du Comité sur cette question.

La communauté mondiale des nations, y compris bien entendu les peuples de nos propres pays, a exprimé son indignation devant l'absence de résultats tangibles au cours des précédentes années de négociation sur le désarmement. Les critiques se font plus nombreuses, les exigences plus pressantes et la responsabilité qui incombe au Comité du désarmement, ainsi qu'à chacun de ses membres, est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. A la session extraordinaire, certaines délégations ont défié obstinément les vœux et la volonté de la majorité, et même ceux des masses populaires de leurs propres pays, et ont obstinément bloqué tout effort pour parvenir à une entente sur les questions les plus brûlantes. C'est maintenant le Comité qui est soumis à cette pression qui, manifestement, ne cesse de croître. Si nous voulons éviter d'être critiqués et condamnés à l'échelon mondial pour n'avoir pas été à la hauteur de notre tâche, il faut entreprendre des négociations concrètes sur les questions prioritaires inscrites à notre ordre du jour. L'une de ces questions, comme je me suis efforcé de le démontrer, est la prévention d'une guerre nucléaire et le désarmement nucléaire. L'autre, qui est en fait le tout premier point inscrit à notre ordre du jour, est l'interdiction des essais nucléaires.

L'interdiction générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires présente une urgence particulière. Ce problème aurait dû être réglé depuis longtemps. Dans la déclaration qu'il a faite à la session extraordinaire, le chef de la délégation hongroise a fait preuve d'un certain optimisme et de beaucoup d'espoir en prononçant les paroles suivantes :

"Il est encourageant de relever à cet égard la décision adoptée par le Comité du désarmement, en avril dernier à Genève, de commencer à brève échéance l'examen de cette question par un groupe de travail. Nous ferons de notre mieux pour que ce groupe de travail contribue à l'arrêt le plus rapide possible de tous les essais d'armes nucléaires." (A/S-12/PV.9, p. 31).

La délégation hongroise accueille avec satisfaction la décision prise par le Comité à sa dernière séance et félicite l'Ambassadeur Curt Lidgard de la Suède, le Président du Groupe de travail spécial chargé du point 1 de l'ordre du jour. Il peut compter sans réserve sur notre appui et notre coopération.

(M. Kőmives, Hongrie)

En avril, ma délégation a fait preuve d'un esprit de coopération et de compromis en s'associant au consensus sur le mandat de ce groupe de travail. Nous considérons alors et nous continuons de considérer la formule du compromis comme une base sur laquelle on peut et doit entreprendre des travaux concrets et des négociations au sujet d'un traité portant interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous approuvons pleinement l'interprétation qui a donné des dispositions de ce mandat à l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande, dans sa déclaration du 21 avril; la délégation hongroise participera aux activités de ce groupe de travail conformément à cette interprétation. Ma délégation partage pleinement les vues exprimées par mon collègue de la République démocratique allemande, qui m'a précédé, concernant les travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour, la délégation hongroise tient à exprimer ses regrets et son ressentiment devant l'attitude de la Chine et de la France, qui ont décidé de ne pas participer au Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons vivement qu'elles ne persisteront pas longtemps dans leur attitude négative.

Les informations de presse alarmantes concernant la position des Etats-Unis à l'égard des essais d'armes nucléaires et le refus déclaré de leur Administration de reprendre les entretiens trilatéraux sur une interdiction complète des essais, ont été comme une gifle pour tous ceux qui étaient anxieux de commencer des négociations sur cette question hautement prioritaire. La perspective que les Etats-Unis puissent même accroître la dimension des armes à l'essai, comme l'a récemment indiqué une personnalité officielle de rang élevé à Washington, est une sérieuse raison de préoccupation et d'anxiété, non seulement pour les membres du Comité, mais aussi pour l'humanité tout entière.

La délégation hongroise attend donc anxieusement de la part de la délégation des Etats-Unis une déclaration détaillée et sans équivoque précisant les intentions de son gouvernement sur cette question extrêmement importante.

Il y a, Monsieur le Président, un autre point dont je voudrais traiter aujourd'hui. Pendant la session le printemps du Comité la délégation hongroise s'est félicitée de l'adoption d'un nouveau mandat pour le Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui doit lui permettre d'accélérer l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Nous jugeons essentiel, comme nous l'avons souligné à la session extraordinaire, que l'on redouble d'efforts pour parvenir rapidement à l'élaboration et à la conclusion d'une telle convention. Nous devons garder à l'esprit le fait que certaines décisions concernant la fabrication et le déploiement en Europe occidentale d'un nouveau type d'armes chimiques, les armes binaires, vont vraisemblablement donner une nouvelle impulsion à la course aux armements. Il est donc particulièrement justifié et urgent d'exiger de la part de tous les Etats membres une contribution active aux travaux qui se déroulent au Groupe de travail depuis le 20 juillet, sous la présidence compétente et énergique de l'Ambassadeur Sujka, de Pologne.

Le meilleur exemple d'une contribution active de ce genre est fourni par les "Eléments essentiels" d'une convention sur les armes chimiques présentés par l'Union soviétique à la session extraordinaire et également présentés, ici, sous la cote CD/294.

(M. Kömives, Hongrie)

Ce document, qui a reçu un appui massif du côté des délégations, est capable de donner une impulsion majeure à des négociations accélérées et sérieuses sur un projet de convention, à condition que les autres parties fassent également preuve d'une volonté similaire.

La délégation hongroise estime que le Groupe de travail a accompli des progrès substantiels dans ses délibérations - et il ne faut pas oublier ici de mentionner l'activité utile des experts en matière d'armes chimiques - tout au moins suffisamment pour pouvoir élaborer un projet de texte composite de convention. Contenant des dispositions déjà convenues, ainsi que des variantes de libellés lorsqu'un accord n'aura pu se faire dans le peu de temps dont nous disposons, ce texte composite permettrait non seulement à nous-mêmes mais aussi à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine session, d'évaluer les progrès réalisés et pourrait alors servir de base utile à nos négociations l'année prochaine.

Je ne saurais conclure mon intervention, Monsieur le Président, sans exprimer avec force la profonde préoccupation et l'indignation légitime de mon gouvernement et de l'opinion publique hongroise devant la brutale agression israélienne contre le Liban, le peuple palestinien et les peuples de toute la région. Nous avons fermement condamné cette attaque génocide ainsi que les motifs impérialistes qui l'inspirent, et nous continuerons d'exiger le retrait immédiat de toutes les forces israéliennes du Liban et d'autres territoires occupés.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Chine, Son Excellence le Ministre Tian Jin.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la question de l'interdiction des armes chimiques. Cette question a toujours occupé une place importante dans les travaux du Comité du désarmement et retenu l'attention particulière des populations. Cela tient, d'une part, à ce que les peuples du monde réagissent avec horreur devant des armes aussi inhumaines et, d'autre part, à ce que la menace d'une guerre chimique s'accroît constamment. Une des superpuissances, accusée d'utiliser des armes chimiques, refuse toute enquête internationale, tandis que l'autre superpuissance, en dépit de l'opposition qui se manifeste chez elle et à l'étranger, renouvelle actuellement son arsenal chimique avec des armes chimiques binaires. La partie qui a acquis un avantage dans sa capacité de guerre chimique essaie de le préserver pendant que la partie perdante essaie de retrouver sa supériorité perdue. Ainsi, les deux rivalisent-elles dans l'expansion de leurs armements chimiques respectifs. Ces faits, ainsi que ce qui a transpiré de certains conflits locaux depuis la seconde guerre mondiale, servent à nous rappeler que nous ne devons pas relâcher notre vigilance contre les graves conséquences d'une utilisation possible des armes chimiques. Le Comité du désarmement a la responsabilité d'éliminer cette menace horrible et de parvenir à un accord dès que possible sur la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

Nous avons enregistré quelques progrès après plusieurs années d'efforts. Le dévouement et le talent des présidents successifs du Groupe de travail des armes chimiques, la bonne volonté et l'esprit de coopération dont ont fait preuve de nombreux représentants, ainsi que les efforts déployés par les experts, nous ont permis d'entrer dans une nouvelle étape, celle de l'élaboration des dispositions d'une future convention. A ce sujet, le document CD/CW/WP.33 soumis au début de la session de printemps nous est d'une grande aide dans nos négociations.

(M. Tian Jin, Chine)

Je voudrais maintenant formuler quelques observations sur les questions suivantes :

1. Portée de l'interdiction :

Nous avons toujours soutenu que l'utilisation des armes chimiques devrait être comprise dans la portée de l'interdiction d'une future convention et nous avons maintes fois réitéré notre position tant en séances plénières qu'aux réunions du Groupe de travail. Conjointement avec quatre autres délégations, nous avons présenté à la session de printemps un autre texte sur cette question. Dans les débats qui ont eu lieu depuis le 20 juillet, cette question a fait l'objet d'une plus grande attention. Je voudrais exprimer ici nos remerciements au représentant de la Roumanie pour son travail utile en tant que coordonnateur du groupe de consultants sur la question de la "portée de l'interdiction". Il nous a fourni une liste de solutions possibles qui facilitera nos débats futurs sur cette question.

2. La déclaration :

La déclaration est l'un des éléments clefs d'une future convention. Son contenu devrait être détaillé et précis faute de quoi l'efficacité de la convention ne pourrait être assurée. A ce sujet, je voudrais faire remarquer que dans l'annexe II du document CD/CW/WP.33 il est dit que la déclaration devrait contenir des renseignements sur l'emplacement et la capacité de production des moyens de fabrication d'armes chimiques. Nous jugeons cela absolument nécessaire. Nous sommes également d'avis que les installations de fabrication d'armes chimiques dont il est question ici devraient comprendre aussi bien des usines créées uniquement pour la fabrication d'armes chimiques que les installations spécialisées affiliées à d'autres entreprises chimiques (telles qu'un atelier de fabrication d'armes chimiques installé dans une entreprise de l'industrie chimique civile).

La délégation de l'Union soviétique a récemment présenté les "Eléments essentiels" d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous les étudierons plus à fond. Le document soviétique contient des dispositions se rapportant aux déclarations et aux mesures propres à renforcer la confiance. Selon ces dispositions, un pays aurait sept ans après avoir adhéré à la convention, pour remettre à la communauté internationale sa déclaration sur l'emplacement des installations de fabrication d'armes chimiques. Il est assez difficile à notre avis de comprendre les raisons d'un ajournement aussi long. Nous estimons que l'adhésion d'un Etat à une convention signifie qu'il est prêt à accepter les obligations qui y sont énoncées et que, par conséquent, les emplacements des installations de fabrication à démanteler ne devraient pas être gardés secrets aussi longtemps. Sinon, cela irait à l'encontre du but des mesures propres à renforcer la confiance.

3. Vérification :

La vérification est un autre élément clef d'une future convention. Une vérification stricte et efficace serait une garantie importante que la convention ne risque pas de devenir un simple chiffon de papier. A ce sujet, il suffit de se rappeler les leçons du Protocole de Genève de 1925. C'est précisément parce que le Protocole ne contenait pas les dispositions nécessaires concernant la vérification qu'il a été impossible pendant les quelques 50 ans qui se sont écoulés depuis sa signature, de mener aucune enquête internationale sur les plaintes concernant l'utilisation d'armes chimiques, y compris des plaintes et des informations relatives à une guerre chimique en Afghanistan et en Asie du Sud-Est ces dernières années. Une telle situation ne peut que nuire à l'autorité du Protocole.

(M. Tian Jin, Chine)

C'est pourquoi nous maintenons que l'on devrait insister sur une vérification internationale et, en particulier, sur la nécessité d'une inspection sur place. En fait, de nombreux Etats ont présenté des propositions constructives. Le document CD/CW/WP.33 contient également un certain nombre de très bonnes dispositions. Toutefois, il comporte également des lacunes évidentes; par exemple, aucune enquête sur place n'est prévue à la suite de plaintes ou d'informations concernant l'utilisation d'armes chimiques. Nous estimons qu'il est indispensable d'inclure une telle disposition si nous voulons essayer d'élaborer une convention qui soit crédible pour la communauté internationale.

Nous avons pris note du fait que l'Union soviétique, en présentant les "Eléments essentiels", a accepté le principe d'une inspection sur place. Dans les "Eléments essentiels", il est question de la possibilité d'effectuer une inspection sur place dans deux types de situations. Certains représentants ont formulé des observations à ce sujet. Comme je l'ai dit dans mes remarques précédentes, nous examinerons plus avant la proposition soviétique. Toutefois, j'aimerais formuler une observation préliminaire. Nous estimons que pour assurer l'efficacité de la convention, davantage d'inspections sur place sont nécessaires : inspections sur place pour le démantèlement des installations de fabrication ou en cas d'accusations concernant une utilisation d'armes chimiques, etc.

Depuis le début de la session d'été, le Président du Groupe de travail des armes chimiques a adopté une approche souple en créant un certain nombre de groupes de consultation officieux pour engager des consultations intensives sur certains aspects importants d'une future convention. Nous nous félicitons de cette initiative utile. Nous espérons également que la consultation sera menée sur la base des résultats déjà obtenus et dont rend compte le document CD/CW/WP.33.

Pendant la seconde guerre mondiale, le peuple chinois a lui aussi souffert des dommages causés par les armes chimiques. Pour éliminer à jamais le danger d'une guerre chimique, la délégation chinoise espère sincèrement qu'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques pourra être conclue le plus rapidement possible. A cette fin, nous nous engageons à joindre nos efforts à ceux d'autres délégations.

M. STEELE (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole aujourd'hui pour exprimer notre réaction devant la déclaration faite par les délégations de la France et de la Chine, qui ont annoncé qu'elles ne participeraient pas aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Depuis de nombreuses années, l'Australie ne cesse d'insister sur le caractère prioritaire, dans les négociations sur le désarmement, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et elle a constamment joué un rôle actif dans les forums internationaux sur cette question. Nous avons toujours été d'avis que cette interdiction devait être véritablement complète et proscrire tous les essais nucléaires, dans tous les milieux et à tout jamais. Par définition, une interdiction complète des essais doit être susceptible de recueillir une adhésion universelle. Il va sans dire que les perspectives dans ce domaine seraient bien meilleures si tous les Etats qui procèdent à des essais nucléaires participaient dès le début aux travaux d'élaboration du traité. S'il est vrai que le Groupe de travail créé par ce Comité n'est pas habilité, pour le moment, à entreprendre des négociations sur une interdiction complète des essais, il n'en a pas moins la possibilité d'apporter une précieuse contribution à cette fin. On peut même dire que le fait que le Groupe de travail n'a pas reçu de mandat de négociation est une raison de plus pour qu'aucune délégation ne s'abstienne d'y participer.

(M. Steele, Australie)

L'Australie ne peut qu'éprouver du regret et de la déception devant le fait que deux des Etats dotés d'armes nucléaires ont cru bon de ne pas se joindre à cet effort. La poursuite des essais nucléaires, en particulier dans notre région, préoccupe depuis longtemps le public australien. Il ne sera pas facile au Gouvernement australien d'expliquer pourquoi deux Etats, qui entretiennent tous deux d'excellentes relations avec l'Australie, ont refusé de se joindre à des discussions qui visent en fin de compte à mettre un terme à ces essais. L'Australie espère que la France et la Chine réexamineront leurs positions et prendront à une date rapprochée la place qui leur revient dans le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

L'Australie espère aussi que les négociations entre les trois autres Etats dotés d'armes nucléaires pourront reprendre à très brève échéance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 157^{ème} séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Norvège, Son Excellence l'Ambassadeur Vaernø.

M. VAERNØ (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de vos aimables paroles de bienvenue, et aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. Etant donné l'étroite coopération qui existe entre la Kenya et la Norvège, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant le Comité alors que vous en êtes le président. Personnellement, je voudrais aussi rappeler l'étroite collaboration que nous avons eue lors de conférences précédentes, auxquelles vous avez toujours apporté d'importantes contributions.

La session actuelle du Comité du désarmement doit nécessairement revêtir une importance accrue, puisqu'elle intervient juste après la clôture de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme d'autres gouvernements, celui de la Norvège a été déçu que la deuxième session extraordinaire ne soit pas parvenue à adopter des documents plus ambitieux et d'une plus grande portée, qu'elle n'ait pas réalisé ce que nous avons espéré. Pourtant, elle n'a pas été tenue en vain. Une analyse équilibrée devra tenir compte d'un certain nombre de considérations.

Premièrement, la deuxième session extraordinaire a fourni une nouvelle occasion à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de traiter les questions globales de la limitation des armements et du désarmement de façon détaillée et approfondie. La gestion des armements dans notre monde contemporain est certainement une question qui mérite l'attention de cet organisme mondial d'une façon que seule peut permettre une session extraordinaire.

Deuxièmement, à la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée a bien examiné l'application ou l'absence d'application des décisions de la première session. Si elle n'est parvenue à aucune conclusion unanime à cet égard, elle a réaffirmé la validité du Document final.

(M. Vaernø, Norvège)

Il convient de souligner que les engagements pris à l'époque de la première session extraordinaire sont encore valables, y compris ceux qui ont trait au Programme d'action.

Troisièmement, il faut reconnaître que, pendant la deuxième session extraordinaire, un certain nombre d'idées et de propositions ont été présentées. Dans la mesure où ces contributions faciliteront la négociation d'accords équilibrés et vérifiables, cette session aura effectivement été utile.

Toutefois, nous ne devrions pas sous-estimer les problèmes qui pourraient découler de ce que de larges secteurs de l'opinion publique, déçus et désillusionnés par le manque de résultats tangibles de la deuxième session extraordinaire, en viennent de plus en plus à se méfier de toutes les négociations multilatérales sur le désarmement, et à s'en détourner. Les réalisations limitées de la deuxième session extraordinaire, ont souligné le rôle vital du Comité du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Dans cette perspective, c'est aussi la restauration de la confiance publique dans le processus tout entier des négociations multilatérales sur le désarmement qui est en jeu. Il nous semble donc que les négociations multilatérales, dans le sens où elles produisent des accords significatifs sur le plan militaire, deviennent plus importantes que jamais. Il est urgent que ce processus soit maintenant accéléré. C'est dans cet esprit que ma délégation a aujourd'hui l'intention de présenter deux documents de travail, dont nous espérons qu'ils pourront constituer une modeste contribution à ce processus.

Après la deuxième session extraordinaire, un important travail reste à faire au Comité du désarmement et à l'Assemblée générale. Dans la mesure du possible, nous avons l'intention de participer activement à ce travail.

Nous attachons encore de l'importance au programme global de désarmement, et nous sommes heureux de voir que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement a été rétabli sous la Présidence de l'Ambassadeur García Robles. La Norvège a l'intention de participer à ses travaux lorsqu'il les reprendra en 1983.

Outre la suite à donner aux propositions nordiques dans les domaines du désarmement et du développement et en ce qui concerne les politiques de non-prolifération, la Norvège aimerait voir le Comité et la trente-septième session de l'Assemblée générale prendre des mesures au sujet d'un certain nombre de questions qui se posent dans le domaine institutionnel. J'ai appelé l'attention des membres du Comité sur nos propres propositions touchant le Comité du désarmement, l'UNIDIR et le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement. S'agissant du Comité du désarmement, mon gouvernement espère que le Comité pourra présenter à la trente-septième session de l'Assemblée générale une recommandation unanime portant sur un élargissement de sa composition, compte tenu de la nécessité d'accroître son efficacité. Ma délégation a été heureuse de noter que les propositions faites à ce sujet avaient reçu un large appui durant la deuxième session extraordinaire.

Le thème de la séance de ce matin, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, est un point prioritaire de l'ordre du jour du Comité du désarmement.

Il est certainement important pour le Comité que les pourparlers bilatéraux entamés à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, au sujet des armes nucléaires stratégiques de portée intermédiaire, conduisent à des résultats pouvant faciliter

(M. Vaernø, Norvège)

le désarmement nucléaire. Pour ce qui est de l'autre point prioritaire, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Gouvernement norvégien s'est félicité de la décision prise, à la clôture de la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, de créer un groupe de travail spécial pour examiner et définir, par un examen au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue d'accomplir de nouveaux progrès sur la voie d'une interdiction des essais nucléaires. Nous sommes heureux que l'Ambassadeur Lidgard, le distingué représentant de la Suède, ait été élu président de cet important groupe de travail.

La Norvège a participé aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques depuis sa création en 1976. Les participants norvégiens sont des scientifiques de l'ensemble sismologique norvégien, le NORSAR (Norwegian Sismic Array). Un scientifique norvégien du NORSAR est secrétaire scientifique du Groupe spécial. Un autre scientifique norvégien est coanimateur du Groupe d'étude des formats et des procédures pour l'échange de données de niveau 2.

Au cours des dix dernières années, des scientifiques norvégiens ont procédé à de vastes études et mené à bien des projets de recherche à grande échelle concernant le problème de la détection, de la localisation et de l'identification des explosions nucléaires souterraines. Des experts de nombreux pays ont participé aux activités de recherche du NORSAR. Cela s'est traduit par une amélioration des méthodes pour distinguer les signaux résultant d'explosions de ceux qui sont produits par des tremblements de terre. Le NORSAR publie aussi un bulletin sismologique mensuel, qui est distribué dans plus de 20 pays.

Sous la présidence compétente de M. Ericsson, de la Suède, le Groupe a proposé la création d'un réseau sismologique mondial pour aider à la vérification des dispositions d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Groupe spécial poursuit ses travaux en élaborant les détails du fonctionnement d'un tel système mondial. Un problème particulièrement important à cet égard est celui de savoir comment réaliser un échange rapide et sûr des volumes considérables de données sismologiques accumulées. Au cours des années qui se sont écoulées depuis que le Groupe spécial a proposé pour la première fois le système mondial (CCD/558; 1978), de rapides progrès techniques ont été enregistrés en ce qui concerne l'informatique et la communication des données. De nouvelles possibilités de rendre plus efficace l'échange mondial de données se sont ainsi présentées, et la Norvège juge important que le Groupe spécial tire parti, dans ses travaux, de la nouvelle situation ainsi créée.

A titre de contribution norvégienne aux travaux du Groupe, un système informatique peu onéreux a été mis au point pour les besoins de l'échange rapide de données sismologiques sur le plan international. Ce système pourrait servir de prototype et être ensuite développé en vue de son installation future dans toute station du réseau sismologique mondial.

A cet égard, j'ai l'honneur de présenter un document de travail norvégien (CD/310) sur un système prototype pour l'échange international de données sismologiques dans le cadre d'un traité d'interdiction complète des essais. Ce système a été mis au point par des scientifiques du NORSAR en application d'un projet de recherche lancé en 1980 sous le patronage du Ministère norvégien des affaires étrangères. Cet après-midi, des représentants du NORSAR feront une démonstration de la façon dont ce système fonctionne.

(M. Vaernø, Norvège)

Nous espérons que la contribution ainsi apportée par mon pays se révélera utile pour les futures études du Groupe d'experts sismologues et les négociations au sein du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, qui, dans un premier stade, concentrera ses efforts sur la vérification.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le Gouvernement norvégien est prêt à offrir les services du NORSAR, en tant que station de surveillance, pour les besoins d'un système mondial de vérification sismologique. En outre, la Norvège continuera à participer activement aux travaux du Groupe d'experts sismologues. Nous prendrons également part, en qualité d'observateur, aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Conformément au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et à plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sessions ordinaires, la conclusion d'une convention sur les armes chimiques est l'un des objectifs les plus urgents des négociations multilatérales sur le désarmement. La Norvège se félicite de la décision prise au début de la session de cette année au sujet d'un mandat révisé pour le Groupe spécial des armes chimiques. Les négociations, qui s'appuient sur le document CD/CW/WP.33 et se déroulent sous la direction énergique de l'Ambassadeur Sujka, entrent maintenant dans une nouvelle phase, dans laquelle on cherche à réaliser des compromis sur les principales questions en suspens. A cet égard, la Norvège a étudié avec intérêt les propositions concernant la vérification qui figurent dans les éléments essentiels d'une convention sur les armes chimiques présentés par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique au cours de la deuxième session extraordinaire.

Le Gouvernement norvégien est d'avis qu'une interdiction des armes chimiques est l'une des plus importantes questions de l'ordre du jour dans le domaine du désarmement.

J'ai le plaisir, aujourd'hui, de présenter le document CD/311, qui est un document de travail norvégien sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques. Il est fondé sur un programme de recherche portant sur le prélèvement d'échantillons et l'analyse d'agents de guerre chimique dans des conditions hivernales. Ce programme, qui est aussi patronné par le Ministère des affaires étrangères, a été lancé en 1981 en tant que contribution norvégienne aux travaux du Comité du désarmement. Le document de travail que nous vous présentons aujourd'hui contient un résumé du rapport de recherche. Le rapport complet est annexé à la version anglaise du document de travail.

Ce document de travail expose les résultats d'expériences de prélèvement d'échantillons et d'analyse d'agents supertoxiques - neurotoxiques et agents moutarde - effectuées sur le terrain dans des conditions hivernales. Les expériences sur le terrain ont été entreprises afin d'éviter les conditions artificielles du laboratoire. Les échantillons ont été laissés à l'extérieur dans les conditions hivernales habituelles : fluctuation de température, de vent et d'humidité relative, difficiles à simuler dans une étude de laboratoire.

Dans le cadre du programme de recherche, nous avons étudié les divers facteurs qui déterminent la perte d'agents chimiques, afin d'évaluer la probabilité de parvenir à une conclusion négative ou positive. Nous avons aussi étudié la pénétration et la diffusion des agents chimiques dans la neige, problèmes d'une importance capitale pour les procédures de prélèvement d'échantillons. En outre, nous avons examiné le problème du transport d'échantillons du terrain à un laboratoire internationalement reconnu. Les expériences sur le terrain ont montré que l'identification des agents chimiques peut

(M. Vaernø, Norvège)

être réalisée par analyse d'échantillons de neige prélevés jusqu'à deux semaines, et même parfois quatre, après une utilisation éventuelle. L'emploi d'agents neurotoxiques tels que le VX et le soman peut être décelé après un délai plus long que pour le sarin et le tabun.

Dans la dernière partie du document de travail, nous avons formulé quelques conclusions concernant le Comité consultatif à créer dans le cadre de la convention.

Le Comité devrait être habilité à effectuer des inspections sur place pour s'acquitter de ses responsabilités. A notre avis, il devrait établir un pool d'experts internationaux dûment qualifiés au sein duquel pourrait être choisie dans chaque cas une équipe multilatérale d'experts.

Dès que possible après sa création, le Comité devrait adopter des procédures de vérification assez souples pour tenir compte de toute nouvelle réalisation scientifique. Dans l'élaboration des procédures d'inspection sur place, il convient de tenir compte du facteur temps.

Dans la deuxième phase du programme de recherche norvégien, qui se déroulera durant l'hiver 1983, nous nous proposons d'étudier les problèmes liés au stockage des échantillons jusqu'à ce qu'ils puissent être analysés dans un laboratoire internationalement reconnu, et nous examinerons aussi le comportement d'autres agents tels que des irritants et des précurseurs. Des efforts seront également consacrés à la possibilité d'utiliser les produits de décomposition d'agents chimiques dans des conditions hivernales comme élément additionnel d'identification, car leur emploi peut accroître sensiblement la possibilité de tirer des conclusions fermes longtemps après une éventuelle utilisation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Ainsi que les membres du Comité le savent, plusieurs propositions ont été présentées au titre du point 2 de notre ordre du jour. Dans notre calendrier pour cette semaine, nous avons laissé ouverte la possibilité de tenir une réunion officieuse jeudi prochain 19 août, dans l'après-midi. Nous avons déjà eu une consultation officieuse de caractère général sur toutes ces questions. Il nous reste maintenant à tenir une réunion officieuse dans cette salle, conformément à nos usages. Je propose que nous tenions une réunion officieuse le 19 août à 15 h 30 pour examiner ces propositions, c'est-à-dire celles qui figurent dans les documents CD/180 présenté par le Groupe des 21, CD/259 présenté par la République démocratique allemande, CD/219 présenté par un groupe de pays socialistes et CD/309 présenté par l'Inde. Il peut y en avoir encore d'autres. Nous pourrions également poursuivre notre échange de vues sur le document CD/272 présenté par la Mongolie au titre du point 7 de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(le Président)

En l'absence d'autres suggestions, c'est ainsi que nous procéderons.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer les membres du Comité que j'ai demandé au secrétariat de faire distribuer dans les casiers des délégations une communication émanant du Chargé d'affaires du Sénégal, qui demande de participer aux travaux du Comité conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur. Je me propose de soumettre au Comité, lors de notre séance plénière de jeudi prochain, un projet de décision concernant cette demande.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 19 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 55.